

D-5

PREMIER TEMOIN A
DECHARGE (suite)

Q. Qui vous a refusé?

R. L'armée.

Q. Avez-vous fait d'autres démarches?

R. Je crois que non j'ai pas fait d'autres démarches.

Q. Avez-vous travaillé tout le temps de votre absence?

R. J'ai toujours travaillé comme cultivateur. L'automne, quand l'ouvrage était fini, j'allais bûcher du bois.

Q. Saviez-vous que vous étiez déserteur?

R. Je m'étais absenté de l'armée.

Q. Vous vous étiez absenté de l'armée; saviez-vous que vous étiez déserteur?

R. Je le savais toujours...

Q. Est-ce que vous saviez que vous étiez absent sans permission?

R. Je l'ai su après, j'étais pas bien bien au courant parce que ça faisait pas longtemps que j'étais dans l'armée.

Q. Vous saviez que vous étiez absent sans permission?

R. Oui.

Q. Durant les trois mois que vous avez été dans l'armée est-ce qu'on vous a expliqué la différence entre 'absence sans permission' et 'désertion'?

R. Non, monsieur, du tout... du moins je me rappelle pas s'ils m'en ont parlé.

Q. Vous n'avez jamais eu de lectures sur la loi militaire durant ces trois mois?

R. Oh là... je sais que j'en ai eu mais je me rappelle pas de tout.

Q. D'après vous, ce que vous vous souvenez là?

R. D'après moi ça se peut que j'en aie eu.

Q. Vous pouvez pas jurer?

R. Je peux pas jurer parce que...

Q. Alors, pourquoi êtes-vous venu vous rapporter finalement?

15